

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

en application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements
dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Je soussigné, M , titulaire d'une licence d'entraîneur public
délivrée par la Société mère certifie et atteste :

- que M., salarié de mon écurie d'entraînement, doit se rendre quotidiennement sur le centre d'entraînement de entreh et h, dans le cadre de sa profession de cavalier d'entraînement,
- que sa mission ne peut être différée et qu'elle est impérative pour permettre l'accès aux infrastructures indispensables à l'activité d'entraînement minimale d'un cheval de courses, qui ne peut rester confiné y compris dans une période de suspension des courses hippiques.

(au sens du 1er du 2e alinéa de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19)

Nom du salarié en déplacement :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse de l'écurie d'entraînement :

Adresse du centre d'entraînement si différent de l'écurie :

Nature de l'activité professionnelle : Entraînement de chevaux de courses

Déplacement : du domicile du salarié au Centre d'Entraînement ou de l'écurie d'entraînement vers le centre d'entraînement (Aller et retour)

Moyen de déplacement : véhicule personnel ou van

(Nom et cachet de l'employeur)

Fait à, le...../...../2020